

**délibération D\_2022\_5\_7**

**OBJET : Vectorisation plan du cimetière**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de restructuration du cimetière communal a été inscrit au budget 2022.

Pour permettre un suivi des ventes de concession et des inhumations , le maire propose de faire exécuter la vectorisation du plan par l'ATD16, et de souscrire à l'option Géo16 CIM qui est un module complémentaire du SIG, le coût annuel de l'adhésion est de 380€ par an.

Le coût de la vectorisation est de 400€ montant forfaitaire pour une journée de travail qui correspond aux nombres d'emplacements à répertorier.

Le plan du cimetière vectorisé permet son intégration au SIG (Système d'Information Géographique).

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour effectuer la vectorisation du plan du cimetière communal pour un montant de 400 €, les travaux seront confiés l'ATD 16 prestataire auprès duquel la commune adhère pour le volet numérique.